

Bilan CS mandature 2012-2015

A - Bilan fonctionnement et recherche de la mandature

1 - Fonctionnement du CS

Comptes-rendus

motion 1

PAS et autres examens des dossiers scientifiques

motions 2 à 7

Choix des agents représentant l'INRAP dans les instances

motion 9

Nominations au choix

motion 10

motion 11

2 - Recherche scientifique

motion 12

Spécialités et spécialistes

motion 13

Evaluation des personnels scientifiques de l'établissement

motion 14

3 - Prospectives

B - Travaux et délibérations du CS 2012-2015

- **2012 :**
 - Sujets pour avis
 - Informations
 - Sujets traités par le CS
- **2013 :**
 - Sujets pour avis
 - Informations
 - Sujets traités par le CS
- **2014 :**
 - Sujets pour avis
 - Informations
 - Sujets traités par le CS
- **2015 :**
 - Sujets pour avis
 - Informations
 - Sujets traités par le CS

A - Bilan fonctionnement et recherche de la mandature

A l'heure de dresser un bilan de la mandature 2012-2015 du Conseil Scientifique de l'Inrap, les membres élus et nommés ont choisi d'insister sur les points potentiels d'amélioration de la mandature, plutôt que d'en faire un historique.

Suite aux discussions en réunion de travail sur le bilan et en CS plénier, et à la suggestion de D. Garcia, les propositions sont présentées sous forme de **motions**.

1-Fonctionnement du CS

Comptes-rendus du CS

- La future mise à disposition des comptes-rendus du CS en ligne sur le site de l'INRAP sera déjà un progrès notable. L'accès aux CR est un moyen privilégié pour que les agents aient connaissance des actions et du rôle du CS et leur permettra également de disposer d'une meilleure compréhension des critères appliqués par celui-ci, notamment au moment de l'examen des nominations au choix, des dossiers PAS ou des demandes de congés recherche ou de fin de thèse.

Motion 1 : Le CS préconise l'envoi du CR du CS (épuré des données à caractère personnel) à chaque agent INRAP. La pratique existe déjà au CNRS ou dans les Universités.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

PAS et autres examens des dossiers scientifiques

Une amélioration a été constatée au cours du mandat du CS, portant sur les procédures plus lisibles et plus transparentes. La DST transmet dorénavant (enfin) directement au CS l'information sur les attributions de jours PAS après leur examen en Commissions.

- Pour l'ensemble de ces dossiers (congés thèse, recherche personnelle, PAS, nomination au choix), on constate qu'il arrive que le rapporteur soit proche du candidat (même laboratoire par exemple).

Motion 2 : Le CS souhaite que la question d'éventuels conflits d'intérêt soit systématiquement posée aux rapporteurs pressentis au moment des propositions de rapport.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

- L'examen des PAS en commissions est un des moments privilégiés où les membres du CS ont le plus le sentiment de travailler utilement pour l'établissement. Les dossiers font l'objet d'un examen rigoureux et méticuleux par les membres du CS.

Motion 3 : le CS souhaite que chaque agent ayant déposé une demande (PAS, Recherche individuelle, Fin de thèse) reçoive systématiquement l'avis anonymisé du ou des rapporteurs, accompagné de l'avis de la Commission.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

Motion 4 : Le CS souhaite que les dossiers pour lesquels un suivi avait été demandé l'année précédente soient revus en commission PAS l'année suivante.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

- Dans le cas de PAS émergeant sur un projet collectif, PCR notamment, il ne s'agit pas de l'évaluation du projet, mais bien de celle de la place de l'agent INRAP à l'intérieur du projet. Afin d'améliorer la forme des dossiers :

Motion 5 : Le CS préconise la modification de la fiche F2 en mentionnant un nombre de ligne minimum pour expliquer la place de l'agent dans le projet et son apport scientifique, méthodologique ou autre pour l'INRAP.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

- Le CS regrette que jusqu'à présent aucune réunion plénière, réunissant toutes les commissions de spécialistes à l'issue des examens, n'ait pu être organisée. Elle permettrait pourtant une présentation par la DST des projets en cours de finalisation et finis ; une meilleure connaissance des interactions ou chevauchements entre projets et permettrait in fine une instruction affinée des dossiers.

Motion 6 : Le CS considère qu'une réunion plénière, réunissant toutes les Commissions PAS, doit se tenir à l'issue des examens.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

- Si le Conseil scientifique est une instance à caractère consultatif, les membres éprouvent la nécessité que la DST explique les arbitrages en matière d'attribution des PAS, quand ces derniers se font en opposition partielle ou complète avec l'avis formulé par le collège d'experts. Si certains de ces choix peuvent être justifiés, la transparence voudrait que les membres du CS soient informés des raisons de ces classements. Il s'interroge également sur l'attribution « d'office » de jours PAS par exemple, sans que le dossier n'ait été vu par le CS.

Motion 7 : Le CS préconise que TOUTES les demandes de PAS, Recherche personnelle et Fin de thèse soient examinées en commission et que les arbitrages soient argumentés.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

- A l'issue du mandat, les membres s'interrogent sur l'opportunité pour chaque commission de dégager, chaque année, quelques projets distingués par leur qualité et leurs enjeux scientifiques afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien particulier, permettant à certaines personnalités de jouer un rôle d'animateur scientifique au sein du projet. Cela impulserait une dynamique de recherche et impliquerait que les responsables de ces projets puissent à titre exceptionnel bénéficier d'un nombre de jours PAS qui dépasse le **plafond de 90 j/ h**.

Motion 8 : le CS propose que quelques projets importants pour l'institut soient sélectionnés tous les ans et soient particulièrement soutenus par le biais de l'attribution des jours PAS et que le plafond de 90 jours ne soit pas appliqué à titre exceptionnel pour le responsable.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 13 Contre : 1 Absention : 8

Choix des agents INRAP représentant leur établissement dans les Instances

- Un effort important doit être fait pour améliorer l'examen des candidatures par le CS. Actuellement, le CS se prononce sur une liste de noms qui lui est présentée au moment même du vote.

*Motion 9 : Le CS demande à ce que les dossiers des personnes éligibles (CIRA, CNRA, AERES, etc.) soit examinés par un (ou deux) rapporteur(s) en amont de la réunion du CS.
Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1*

Nominations au choix

- Malgré les évidentes améliorations réalisées concernant l'harmonisation des dossiers soumis lors des nominations au choix, nous observons que les dossiers restent souvent trop peu normalisés. Il nous semble important qu'avant la remise du dossier par l'agent, certains puissent être accompagnés au moment de la constitution de ce dernier. Nous rappelons le rôle de chacun dans cet accompagnement, à commencer par les AST, et insistons sur le fait que le dossier n'est pas une formalité : il fait l'objet d'un examen sérieux en CS et doit faire l'objet du même effort en amont. Certains agents devraient être aidés dans cette tâche parfois complexe, d'autant qu'à ce jour c'est le seul moment où les salariés de l'Inrap de la filière scientifique font l'objet d'une forme d'évaluation individuelle. Par ailleurs, les dossiers sont renvoyés aux salariés même s'ils ne sont pas éligibles à la promotion au choix. Cette évaluation faite sans entretien est parfois mal perçue par les salariés.

*Motion 10 : Concernant les dossiers de nomination au choix, le CS demande qu'un accompagnement individuel soit mis en place et formalisé par la DST pour transmission aux AST.
Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 2*

- De nombreux sujets ont été présentés par la DST au CS (cf § B) conduisant à des discussions plus ou moins longues pendant les séances. Néanmoins, les membres du CS ont le sentiment que les échanges parfois nourris de propositions concrètes sont peu pris en compte ultérieurement par la DST, ce qui interroge alors sur l'utilité du travail accompli (dernier exemple en date, la question de la collection Recherches Archéologiques).

*Motion 11 : le CS demande que les questions discutées pendant les séances plénières fassent l'objet d'un suivi régulier et, à ce titre, demande la mise en place d'un tableau de suivi.
Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1*

2- Recherche scientifique

Recherche scientifique :

- Le CS souhaiterait être davantage associé à l'élaboration des stratégies scientifiques et à leur organisation dans l'établissement (ex: réorganisation de la DST, réorganisation du pôle international, politique de publication scientifique, etc.).

Motion 12 : Comme le souligne le Code du patrimoine, le CS souhaite être consulté sur tous les projets de la DDCC : publications scientifiques, organisation des colloques et expositions. Le CS suggère que le comité de rédaction de « Recherches archéologiques » accueille au minimum un membre du CS choisi en fonction de la problématique et des sujets abordés.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

Spécialités et spécialistes :

- La question de l'évolution des spécialités scientifiques admises à l'Inrap devrait être régulièrement débattue afin de faire progresser les questions essentielles de recherche et développement, qui ne concernent pas que les aspects techniques. Il est important que des échanges aient lieu au sein du CS pour faire avancer la reconnaissance et le développement de nouveaux champs, ainsi que la formation ad hoc.
- Le corollaire de ce constat est d'abord la non-reconnaissance de certains spécialistes qui pratiquent aujourd'hui leur activité en marge de toute grille d'évaluation leur permettant de faire valoir ces compétences. A l'opposé, cette situation contribue également à la multiplication des spécialistes auto-proclamés.

Motion 13 : Le CS préconise la mise à jour périodique de la liste des Spécialités reconnues par la DRH, liste qui doit être revue et corrigée en partenariat avec le CS.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Absention : 1

Evaluation des personnels scientifiques de l'établissement

- La délicate question des spécialistes concerne directement la politique d'évaluation de l'INRAP. Le CS note que la reconnaissance de l'INRAP comme institut de recherche passe par l'établissement d'une grille d'évaluation comparable à celle du CNRS. Ce dossier qui a fait l'objet d'une unique discussion au cours de notre mandature doit impérativement être remis à l'ordre du jour lors de la prochaine mandature en partant des premières propositions faites par l'ancien DST (P. Depaepe)

Motion 14 : le CS demande que le dossier « évaluation du personnel scientifique soit traité dans la prochaine mandature.

Inscrits : 30 Exprimés : 22 Pour : 14 Contre : 0 Absention : 8

3- Prospectives

Sans prétendre décider de la politique scientifique de l'INRAP, le CS regrette de ne pas être suffisamment sollicité pour la construction des axes de recherche de l'Inrap. Ces questions ont rarement fait l'objet de débats scientifiques, alors que le CS pourrait davantage jouer un rôle de laboratoire d'idées.

Il y aurait pourtant des **prospectives méthodologiques à développer** :

- à l'échelon national, il serait opportun de partir davantage des spécificités et compétences présentes au sein de l'INRAP dans la définition des programmes ;

- à l'échelon régional, il serait souhaitable de définir des programmes davantage fondés sur les enjeux régionaux. Notamment en profitant des expériences qui peuvent être menées de manière collective dans certaines régions et auxquelles il faudrait offrir un cadre d'épanouissement en allant à la rencontre des acteurs.

- Davantage fonder les programmes sur les relations inter-institutionnelles, en particulier avec les UMR, qui représentent un potentiel sous-utilisé.

B - Travaux et délibérations de 2012 à 2015

L'ensemble des comptes-rendus du conseil scientifique est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Recherche-scientifique/Conseil-scientifique/Espace-reserve/Archives/p-14369-Comptes-rendus-approuves.htm>

Pour rappel, liste des membres élus et nommés :

Alix S., Augry S., Bauvais S., Besse M., Bostyn F., Charmoillaux J., Cribellier C., Fichet de Clairefontaine F., Gandelin M., Guerit M., Hurard S., Joseph F., Lamotte A., Lauzanne S., Lehoerff A., Leroy M., Malrain F., Manolakakis L., Marcy J.L., Martineau R., Pariente A., Poux M., Prestreau M., Réchin F., Richier A., Rivoire E., Sanchez C., Tranoy L., Valentin B., Vanmoerkerke J.

2012 :

Lors des séances des 21 mars, 26 juin, 25 septembre, 28 et 29 novembre les travaux et les délibérations du conseil scientifique ont porté sur :

Sujets pour avis

- approbation du compte rendu du conseil scientifique précédent ;
- le renouvellement des membres Inrap au CNRA ;
- le fonctionnement du conseil scientifique ;
- le recrutement des gestionnaires de collections ;
- le règlement intérieur du conseil scientifique de l'Inrap.

Informations

- les résultats des PAS 2012 ;
- le bilan de la mandature du conseil scientifique 2007-2011 ;
- le bilan 2008-2011 des congés fin de thèse ;
- le bilan 2008-2011 des congés pour travaux personnels de recherche ;
- le bilan des axes 2006-2009 ;
- bilan éditorial 2010 ;
- les partenariats ;
- les élections du conseil scientifique 2012 ;
- le remplacement d'un membre Inrap en CIRA Ouest ;
- l'espace web dédié au conseil scientifique ;
- le memento rapport de diagnostic.

Sujets traités par le CS

- les congés pour travaux personnels de recherche ;
- les congés de fin de thèse ;
- les nominations au choix au titre de 2010 ;
- les dernières opérations du plan de requalification ;
- l'évaluation scientifique des agents de la filière scientifique et technique ;
- les accueils croisés CNRS / Inrap ;
- la programmation des actions scientifiques et techniques pour 2013 ;
- les PAS 2013.

2013 :

Lors des séances des 20 mars, 25 juin, 24 septembre, 20 et 21 novembre, les travaux et les délibérations du conseil scientifique ont porté sur :

Sujets pour avis

- approbation du compte rendu du conseil scientifique précédent
- les résultats des PAS 2012 ;
- les attributions des PAS 2013 ;
- l'accord portant sur la réduction de l'emploi précaire au sein de l'institut et ses conditions de mise en œuvre.

Informations

- le dispositif Congé de Formation Professionnelle (CFP) ;
- l'activité de valorisation 2012 ;
- le référé de la Cour des comptes relatif à l'Inrap ;
- les projets retenus pour l'accueil d'archéologues au sein des UMR, dans le cadre de l'appel d'offre du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sujets traités par le CS

- les unités de services infographiques ;
- le déploiement du SIG à l'Inrap : Bilan et perspective ;
- les formations ;
- les congés pour travaux personnels de recherche ;
- les congés pour fin de thèse ;
- les procédures d'évaluation scientifique des personnels de l'Institut ;
- le plan de recrutement scientifique et technique 2013 ;
- le rôle du conseil scientifique dans le processus de nomination au choix ;
- les échanges de personnel Inrap/CNRS ;
- la programmation des actions scientifiques et techniques pour 2014 ;
- la motion sur la prospection géophysique ;
- les Projets d'Activité Scientifiques pour 2014.

2014 :

Lors des séances des 18 mars, 7 juillet, 25 et 26 novembre, les travaux et les délibérations du conseil scientifique ont porté sur :

Sujets pour avis

- Accord portant sur la réduction de l'emploi précaire à l'Inrap - Recrutement 2014 ;
- Approbation du compte rendu du conseil scientifique précédent (20 et 21 novembre 2013) ;
- Approbation des comptes rendus des conseils scientifiques précédents (18 mars 2015, 7 juillet 2014).

Informations

- les résultats des PAS 2013 ;
- les attributions des PAS 2014 ;

- les projets retenus pour l'accueil d'archéologues au sein des UMR, dans le cadre de l'appel d'offre du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- le renouvellement des membres des Cira 2015 ;
- l'évolution de la Direction scientifique et technique ;
- Projets européens NEARCH et ARIADNE.

Sujets traités par le cs

- la programmation scientifique 2015-2018 de l'Inrap ;
- les congés pour travaux personnels de recherche ;
- les congés pour fin de thèse ;
- les échanges croisés Inrap / CNRS ;
- la prospection géophysique (rédaction d'une motion à l'attention de la SDA) ;
- Procédures de nominations au choix 2014 ;
- le projet d'établissement 2015-2020 ;
- les Projets d'Activité Scientifique 2015 ;
- prospections géophysiques sur le Canal Seine-Nord Europe.

2015 :

Lors des séances des 27 janvier, 18 mars, 7 juillet, 29 septembre 24, 25 et 26 novembre, les travaux et les délibérations du conseil scientifique ont porté sur :

Sujets pour avis

- compte rendu du conseil scientifique précédent (25-26 novembre 2014) ;
- comptes rendus des conseils scientifiques précédentes – 27 janvier et 24 mars 2015 ;
- compte rendu de la séance précédente – 9 juillet 2015 ;
- compte rendu du conseil scientifique du 29 septembre 2015 ;
- recrutements depuis le 1er janvier 2015 (AAST Haute-Normandie et Lorraine) ;
- recrutements AST et adjoint AST (Bretagne, Rhône-Alpes, Languedoc) ;
- requalification d'un agent de la filière scientifique et technique ;
- recrutements à la DST ;
- recrutement de l'AST DOM ;
- accord portant sur la réduction de l'emploi précaire à l'Inrap – Recrutement 2014 ;
- accord portant sur la réduction de l'emploi précaire à l'Inrap – Recrutement 2015.

Informations

- mandats des membres du conseil scientifique et élections du Conseil scientifique ;
- prise de fonction du nouveau directeur scientifique et technique ;
- élections partielles du CS : collège collectivités territoriales ;
- appel à projet PAS ;
- modification de l'instruction relative aux Nominations au choix ;
- le cadre institutionnel de la recherche archéologique et la place de l'Inrap ;
- échanges croisés Inrap/CNRS ;
- publications scientifiques et colloques de l'institut ;
- PAS 2015 : projets soutenus ;
- élections du Conseil scientifique 2015 ;
- contrat d'objectifs et de performances ;
- réorganisation de la DST ;
- bilan des thèses.

Sujets traités par le cs

- réunion de travail sur les Nominations au choix 2014(en 3 groupes) ;
- réunion de travail sur les Nominations au choix 2015 (en 3 groupes) ;
- politique de publication : présentation de la collection « Recherches archéologiques » ;
- attribution des PAS 2015 et procédures d'attribution des PAS ;
- mise en œuvre du bilan de la mandature 2012-2016 du CS ;
- projets d'Activité Scientifique 2015 (par commission de spécialistes) ;
- congés pour travaux personnels de recherche et congés pour fin de thèse.